

Collaboration spécifique à la période de confinement entre Réseau EIF-FEL et les Missions Locales

Réseau EIF FEL maintient son activité durant la période de confinement Covid 19 en proposant des évaluations à distance.

Les évaluations en présentiels sont interrompues depuis le 16 mars 2020 sur ordre du Président de la République. Réseau EIF-FEL, dans le cadre de son activité d'évaluation, met en place de nouvelles modalités d'évaluation, à distance, afin de maintenir le lien avec les bénéficiaires et les prescripteurs, permettant ainsi d'anticiper les réouvertures de formations.

- 1. Les conseillers, lors de leur suivi téléphonique, peuvent proposer aux jeunes une évaluation en français réalisée à distance par les évaluatrices de Réseau EIF-FEL.**

Prérequis : Le jeune orienté vers l'évaluation EIF-FEL doit

- adhérer au projet,
- avoir une connexion internet suffisante,
- pouvoir manipuler un smartphone ou un ordinateur en autonomie,
- avoir été scolarisé équivalent collège minimum (profil FLE),
- et avoir un niveau oral minimum A1 acquis.

Rappel :

Les jeunes orientés vers une évaluation EIF-FEL doivent être en possession d'un n° AGDREF (réfugiés, titres de séjours divers, mais pas demandeurs d'asile) et être rattachés aux arrondissements suivants : 13, 14, 17, 18, 19 et 20^e

- 2. Les orientations ne se font pas via le site Réseau EIF-FEL pendant la période de confinement, mais en passant par les évaluatrices en envoyant un mail aux évaluatrices, en indiquant les informations suivantes du jeune bénéficiaire :**
 - Nom, prénom et date de naissance
 - Scolarité antérieure (et formations antérieures si connues)
 - Téléphone
 - Équipement numérique disponible

Pôle de permanence pour les 13^e et 14^e : permanence1314@reseau-eiffel.fr

Pôle de permanence pour les 17^e et 18^e : permanence1718@reseau-eiffel.fr

Pôle de permanence pour les 19^e et 20^e : permanence1920@reseau-eiffel.fr

- 3. Les évaluatrices se chargent ensuite de contacter le jeune**

- 4. Suite à l'évaluation, 2 types de préconisations seront proposées au jeune : préconisations durant le confinement / préconisations post confinement.** Ces préconisations permettront au jeune de trouver des ressources pour pratiquer la langue française durant le confinement et ainsi de gagner du temps sur la suite de son parcours post confinement. La fiche de synthèse sera envoyée au bénéficiaire et à son référent dans les 2 semaines après l'évaluation.